

Les militants anti-algues vertes veulent créer une association fédératrice



André Ollivro (au centre) et Yves-Marie Le Lay, entourés des militants.

Ouest-France

Soizic Quéro

Pas de trêve des confiseurs pour les militants mobilisés contre les algues vertes dans les Côtes-d'Armor. Depuis plusieurs mois, le climat de tension ne retombe pas au sein de l'association Halte aux marées vertes. Deux groupes s'opposent pour être légitimes sous la bannière de l'association.

Des militants, qui se présentent comme les « **historiques** », étaient réunis en assemblée générale, samedi, à Pommeret, près de Lamballe. Aucun des deux groupes n'est reconnu par la préfecture.

Un conflit interne qui dure

« Nous ne reconnaissons pas le groupe dissident. Nous les avons invités à notre réunion. Ils ont décliné. On continue notre combat », lâche Gilles Monsillon, membre du conseil d'administration du groupe « **historique** », coprésidé par André Ollivro et Yves-Marie Le Lay. Et comprenant « **une quarantaine d'adhérents** ». « On veut être reconnu par la préfecture », assèment les militants, disant fournir prochainement les preuves de leur engagement. André Ollivro, figure emblématique, rappelle en avoir été « **à l'origine en 2000** » et évoque « **un projet de film sur l'histoire des marées vertes depuis vingt-cinq ans** ».

Ce conflit interne qui dure n'entame pas leur volonté d'avancer. « **Nous souhaitons créer une association fédératrice sur les algues vertes à l'échelle régionale** », marque Gilles Monsillon, fort du soutien des associations amies déjà présentes : Sauvegarde du Trégor-Goëlo-Penthièvre, Force 5 (Finistère) et Défense des victimes des marées vertes (DVMV).

Les membres de cette structure se sont également rassemblés samedi, au même endroit. « **On continue notre travail au pénal, avec une plainte pour atteintes environnementales sur le littoral, pour l'ensemble de la Bretagne, émanant des associations et des particuliers**, informe Gilles Monsillon, président de DVMV. **On se donne trois mois pour la déposer.** » En juin, Sauvegarde du Trégor-Goëlo-Penthièvre a déposé une plainte, auprès du pôle régional environnemental du tribunal de Brest (Finistère), pour graves atteintes à la biodiversité dans la baie de Saint-Brieuc.

Des actions en janvier ?

Les militants veulent « **peser** » avant le rendu du délibéré, le 8 janvier, de la Cour de cassation sur l'affaire de la mort de Thierry Morfoisse. Le chauffeur est décédé, en 2009, au volant d'un camion transportant des algues vertes entre la plage de Binic et l'usine de Lantic.

La famille se bat pour que la faute inexcusable de l'employeur soit reconnue. La plus haute juridiction doit contrôler si toutes les règles de droit ont bien été appliquées. Seule bataille gagnée, la reconnaissance comme accident de travail en 2018.